

BGer 5A 337/2017 vom 8. Mai 2017

Bundesgericht, 2017-05-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_337_2017

FR: TF 5A 337/2017 du 8 mai 2017

IT: TF 5A 337/2017 del 8 maggio 2017

Regeste

Evacuation forcée d'un immeuble | Droits réels

Erwägungen

E. 1

Par décision du 4 novembre 2016, la Présidente du Tribunal civil de l'arrondissement de La Côte a, en application de l'art. 257 CPC, admis la requête formée par la Banque B._____ (I), ordonné à A._____ de quitter l'appartement qu'il occupe, au plus tard dans les vingt jours à compter de l'entrée en force de la décision, sous la menace de la peine prévue à l'art. 292 CP (II), au besoin par la voie de la force publique (III), avec suite de frais et dépens (IV-VI).

E. 2

Par arrêt du 27 mars 2017, la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal vaudois a déclaré irrecevable l'appel que A._____ a déposé contre cette décision; en bref, elle a considéré que cet acte était dépourvu de conclusions valables et de motivation expliquant en quoi les motifs du premier juge seraient erronés.

E. 3

Par écriture du 2 mai 2017, A._____ déclare interjeter " appel " de l'arrêt cantonal. Des observations n'ont pas été requises.

E. 4

Le présent recours, traité en tant que recours en matière civile au sens des art. 72 ss LTF, apparaît d'emblée irrecevable, faute de comporter des conclusions précises (art. 42 al. 1 LTF) ainsi qu'une réfutation motivée de l'arrêt entrepris (art. 42 al. 2 LTF ; ATF 140 III 86 consid. 2, avec les arrêts mentionnés).

E. 5

Vu ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée (art. 108 al. 1 let. b LTF), aux frais du recourant qui succombe (art. 66 al. 1 LTF). Le présent arrêt rend sans objet la requête tendant à la " suspension temporaire " de la décision attaquée.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.